

---

*Compte rendu – Procès-Verbal  
Séance du Conseil Municipal du  
21 février 2022*

---

*Convocation en date du  
15 février 2022*

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-et-un février, le Conseil Municipal de la Commune de BRETEIL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Mme Isabelle OZOUX, Maire.

**Etaient présents** : Isabelle OZOUX, Yoan AUBERT, Chantal MANCHON, Éric LECLERC, Véronique VAN TILBEURGH, Soizic MOUZAN, Maryvonne HAMONO, Patrick LANGLAIS, Patrick JEHANNIN, Yves DELACROIX, Marie GUEGUEN, Hervé JAFFREDO, Christophe BESNARD, Béatrice BRUNET, Bensououd ABOUDOU, Delphine POTTIER, Alice PRAT, Patricia DROUET, Stéphane PAVIOT, Nadège COULON-TRARI, Annie CHEVALIER, Paul MEURICE, Mylène WEBER, Jean-Louis LOZAC'HMEUR, Claire BEGUIN.

**Excusés** : Alexis LE PICARD, Bénédicte GICQUEL.

**Absents** : /

**Pouvoirs** : Alexis LE PICARD à Yoan AUBERT, Bénédicte GICQUEL à Paul MEURICE,

**Secrétaire de séance** : Mylène WEBER a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame la Maire soumet, au vote de l'assemblée, le compte-rendu – procès-verbal de la séance du 17 janvier 2022.

Annie CHEVALIER indique qu'une information n'a pas été précisée à la fin du compte rendu. En effet en fin de séance du 17 janvier 2022, elle a demandé si la Commune avait des nouvelles concernant l'issue du passage de l'entreprise BREIZHOU devant le tribunal de commerce. Madame la Maire avait indiqué que le délibéré du tribunal aurait lieu le 19 janvier 2022.

Le compte-rendu – procès-verbal de la séance du 17 janvier 2022 est adopté à l'unanimité avec les éléments correctifs détaillés ci-dessus.

---

## COMMUNE DE BRETEIL

## Décisions du Maire

001	10/01/2022	Fourniture de plants et jardinières pour le fleurissement des massifs communaux - Devis de la société SCEA LEPORCHER Pascal - Approbation pour un montant HT de 627,51€
002	10/01/2022	Petits matériels d'entretien espaces verts (commande annuelle) – – Devis de la société GUILLEBERT – Approbation pour un montant HT de 764,29 €.
003	18/01/2022	Création de nouvelles alimentations électriques à l'école élémentaire et pose d'une minuterie pour la circulation à l'école maternelle - Devis de la société RM ELEC – Approbation pour un montant HT de 339,13 €
004	18/01/2022	Acquisition d'un vestiaire pour les ateliers municipaux - Devis de la société UGAP – Approbation pour un montant HT de 266,41 €
005	18/01/2022	Acquisition de deux coupes bordure pour le service technique — Devis de la société ESPACE EMERAUDE – Approbation pour un montant HT de 375,00 €
006	18/01/2022	Acquisition de six pièges à nuisibles pour le service technique — Devis de la société ESPACE EMERAUDE – Approbation pour un montant HT de 436,55 €
007	25/01/2022	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur un bien immobilier situé 1 rue Laennec (AA 115)
008	01/02/2022	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur un bien immobilier situé 3 rue de Chateaubriant (AA 61)
009	01/02/2022	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur un bien immobilier situé 19 rue de la Berthelotière (AD 181)
010	01/02/2022	Fourniture d'engrais pour le terrain de football d'honneur — Devis de la société HORTALIS– Approbation pour un montant HT de 1 224,96 €.
011	01/02/2022	Fourniture d'engrais pour le terrain de football annexe — Devis de la société HORTALIS– Approbation pour un montant HT de 1 005,68 €
012	01/02/2022	Maintenance d'un panneau lumineux d'information municipale. Contrat de la société CENTAURE SYSTEMS. Approbation du contrat pour un montant HT de 1 122,11 € de maintenance annuelle

## COMMUNE DE BRETEIL

013	03/02/2022	Fourniture de panneaux divers de signalisation - Devis de la société LACROIX - Approbation du devis pour un montant HT de 565,24 €.
014	04/02/2022	Fourniture de séparateurs de voies - Devis de la société LACROIX - Approbation du devis pour un montant HT de 908,00 €.
015	04/02/2022	Fourniture pour l'installation d'une clôture sur muret dans la cour de l'école - Devis de la société CLOTURE CONCEPT - Approbation pour un montant de 489,74 €.
016	04/02/2022	Acquisition d'échelles pour les services techniques - Devis de la société MASTER PRO Michel Rubion - Approbation du devis pour un montant HT de 704,00 €.
017	07/02/2022	Fourniture de panneaux divers de signalisation - Devis de la société LACROIX - Approbation du devis pour un montant HT de 265,74 €.
018	11/02/2022	Fourniture de végétaux - Devis de la société PEPINIERES DAUGUET. Approbation du devis pour un montant HT de 1 938,80 €.

---

## I – FINANCES

### 1.1- Débat d'orientations budgétaires 2022. (n° 009/2022).

Avant d'échanger sur les orientations budgétaires 2022, le Conseil Municipal a reçu communication d'informations générales sur la situation des comptes, à savoir :

- rétrospective sur l'évolution des principaux postes de dépenses et recettes de la section de fonctionnement. Niveau de l'épargne disponible (ou autofinancement net) et évolution dans le temps depuis 2017. Projection sur l'exercice 2022.
- ratio sur le niveau d'endettement (encours de la dette par habitant : 764,96 € au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et capacité de désendettement : 4,79 années).
- en matière d'investissement : réalisations de l'exercice 2021, arrêt des restes à réaliser. Détermination de la marge de manœuvre pour 2022.
- détail des opérations d'investissement engagées pour 2022 projetées en sachant que des arbitrages seront à faire, à savoir (liste non exhaustive) :

## COMMUNE DE BRETEIL

### Les études et maîtrises d'œuvre :

- Logements communaux (Diagnostic énergétique/rénovation)
- Extension du cimetière (Diagnostic et étude hydrogéologique)
- Médiathèque tiers-lieu
- Constitution ZAC multisites
- AMO rénovation voirie vert village
- AMO Eclairage public secteur grande porte « La Forge »
- AMO lien sentier du Fresne et jardins du Presbytère

### Les dépenses récurrentes :

- Les acquisitions de matériel et mobilier pour répondre aux besoins essentiels des pôles d'activités et services,
- La maintenance des bâtiments et la rénovation des logements,
- Mise aux normes de l'éclairage public et réhabilitation voirie rurale et urbaine.

### Les travaux :

- Lancement des travaux de l'église
- Réalisation du boulodrome
- Aménagement des jardins du Presbytère
- Rénovation éclairage public
- Eradication de la mérule dans le Presbytère
- Eradication du myriophylle au domaine du Fresne

### Les programmes envisagés en 2023 et années suivantes à ce jour (liste non exhaustive):

- Acquisition de la propriété VAULEON auprès de l'EPFB
- ZAC multi sites
- Projet médiathèque tiers-lieu
- Rénovation de l'église
- Rénovation du parc locatif
- Aménagement centre bourg (gestion des eaux pluviales et autres)
- Aménagement des jardins du Presbytère
- Aménagement site du Fresne
- Phases 2-3-4 du lotissement des sentiers
- Extension du cimetière
- Rénovation voirie vert village
- Effacement réseau (Kennedy)
- Défense Incendie (Abbaye et entrée Ouest bourg)
- Version définitive du revêtement de la RD68
- Rénovation éclairage public (Gauguin, Brocéliande, ...)

Le Conseil Municipal donne acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour 2022.

## COMMUNE DE BRETEIL

*Annie CHEVALIER, conseillère municipale, émet deux remarques sur le document présenté. Une demande sur la possibilité de faire apparaître les écritures d'ordre et qu'il y ait plus de détail sur la programmation pluriannuelle des investissements et les arbitrages.*

*Madame la Maire prend en compte les demandes. Il est précisé que pour les écritures d'ordre, les éléments sont à disposition dans le projet de compte administratif envoyé en annexe de la convocation pour information.*

**1.2- Délibération autorisant Madame la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent). (n° 010/2022).**

Les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales précisent :

Article L1612-1

Modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2021 : 2 334 325,00 €  
(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Pour rappel par une délibération n°001/2022, le Conseil Municipal a délivré une autorisation à hauteur de 192 147,37 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, autorise Madame la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes avant le vote du budget principal 2022 (dont reprise des éléments de la délibération n°001/2022) :

## COMMUNE DE BRETEIL

CHAPITRE	Libellé comptable	BP 2021	Autorisations 2022	Dépenses détaillées
20	Immobilisations incorporelles	99 877,28 €	24 971,82 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Licence adobe creator 2022 pour un montant de 839,88 € HT (compte 2051)</li> <li>- Licence avitice pour écoles publiques pour un montant de 230,40€ HT (compte 2051)</li> <li>- Licence windows pour logiciel GMA (gestion des salles) pour un montant de 400 € HT (compte 2051)</li> </ul> <p><b>TOTAL = 1 470,28 € HT</b></p>
21	Immobilisations corporelles	871 909,50 €	217 977,38 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilier pour le service technique – vestiaire pour un montant de 266,41 € HT (compte 2184),</li> <li>- Matériels pour le service technique (coupe bordure *2 et pièges à nuisibles *6) pour un montant de 811,55 € HT (compte 2158),</li> <li>- Acquisitions foncières pour un montant maximum de 170 000 € incluant les frais annexes (compte 2138),</li> <li>- Travaux d'électricité à l'école élémentaire publique Les Trois Rivières pour un montant maximum de 339,13 € HT (compte 2135),</li> <li>- Complément travaux d'électricité à l'école élémentaire publique Les Trois Rivières pour un montant maximum de 160,25 € HT (compte 2135),</li> <li>- Travaux d'éclairage public pour un montant de 760,00 € HT (compte 21534),</li> <li>- Travaux d'électricité et matériels WIFI4EU pour un montant maximum de 1 500 € HT (compte 2135),</li> <li>- Mobiliers urbains et signalétique pour un montant maximum de 7 000 € HT (compte 2158).</li> <li>- Machine d'occasion d'application de peinture routière pour un montant de 4 750,00 € HT (formation et déplacement inclus) (compte 2158),</li> <li>- Smartphone responsable service technique pour un montant de 329 € HT (compte 2188)</li> <li>- Matériels restaurant municipal (en lien avec la subvention du plan de relance) pour un montant de 1727,00 € HT (compte 2188)</li> </ul> <p><b>TOTAL = 187 643,34 € HT</b></p>
23	Immobilisations en cours	1 254 461,76 €	313 615,44 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux de traitement de la mэрule au sein du bâtiment du Presbytère pour un montant maximum de 10 000 € HT (compte 2313)</li> <li>- Reconstruction d'un puits (sis 10 place de l'église) pour un montant de 6 919,23 € HT (compte 2315)</li> </ul> <p><b>TOTAL = 16 919,23€ HT</b></p>
<b>TOTAL</b>		<b>2 226 258,54 €</b>	<b>556 564,64 €</b>	<b>206 032,85 €</b>

## COMMUNE DE BRETEIL

**1.3- Admission en non-valeur de créances éteintes (10 titres de 2021-2022 pour un montant global de 3 103,45 €). (n° 011/2022).**

Vu la demande formulée par le comptable public et reçue en mairie le 21 janvier 2022 et complétée le 11 février 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, admet en non-valeur les créances éteintes suite à une procédure de rétablissement personnel correspondant à dix titres irrécouvrables émis en 2021 pour un montant global de 3 103,45 €. Un mandat correspondant à ce montant sera émis au compte 6542.

**1.3- Admission en non-valeur de créances éteintes (3 titres de 2021 pour un montant global de 139,77 €). (n° 012/2022).**

Vu la demande formulée par le comptable public et reçue en mairie le 11 février 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, admet en non-valeur les créances éteintes suite à une procédure de rétablissement personnel correspondant à trois titres irrécouvrables émis en 2021 pour un montant global de 139,77 €. Un mandat correspondant à ce montant sera émis au compte 6542.

**II – URBANISME ET TRAVAUX****2.1- Local sis 2 impasse des Chauffaux. Conclusion d'un bail commercial dérogatoire de moins de trois ans avec la société DARMA. Montant du loyer. Pouvoir au Maire. (n°013/2022).**

La commune a été contactée fin janvier 2022 par l'entreprise DARMA pour une demande d'occupation du local sis 2 impasse des Chauffaux. Il s'agit de la société qui a repris l'activité de la société BREIZHOU qui occupe le local traiteur appartenant également à la Commune (jugement du tribunal de commerce le 19/01/2022).

Il a déjà été loué pour une activité professionnelle en 2020-2021 dans le cadre d'un bail dérogatoire.

Ce local est libre et a fait l'objet d'une délibération n°003/2022 dans laquelle le Conseil Municipal a autorisé la mise en vente de ce dernier.

Compte tenu du contexte et des besoins de l'entreprise DARMA dans le cadre de la reprise de l'activité de la société BREIZHOU, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide :

- de conclure un bail dérogatoire commercial avec la société DARMA pour une première période de 6 mois à compter du 1er mars 2022 et qui ne pourra pas excéder trois années au total à compter de la date de conclusion du bail,

## COMMUNE DE BRETEIL

- de suspendre la procédure de vente de ce local pendant la durée du bail dérogatoire conclu avec la société DARMA,

- de fixer le montant du loyer pour un montant de 6,50 € HT/m<sup>2</sup> soit un total mensuel de 545,61 € HT,

- d'autoriser Madame la Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

### 2.2- Aménagement du centre bourg élargi – principe de création d'une zone d'aménagement concertée (ZAC) multisites. (n°014/2022).

Vu le code de l'urbanisme et plus précisément son article L 311-1,

Vu le code de l'expropriation,

Vu la convention opérationnelle d'actions foncières signée avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne en 2012 et l'avenant signé en 2018,

Vu l'étude pré-opérationnelle d'aménagement du centre bourg réalisée en 2018-2019,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 février 2019 approuvant le dossier de candidature à l'appel à projet « dynamisme des centres-villes et bourg ruraux en Bretagne » - cycle travaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 juillet 2019 donnant pouvoir au Maire pour signer les protocoles avec les différents partenaires dans le cadre de l'appel à projet « dynamisme des centres-villes et bourg ruraux en Bretagne » - cycle travaux, dont la commune est lauréate,

Considérant que le nouveau Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat PLUI-h approuvé le 25 mars 2021, fixe comme objectifs de produire une offre de logements de qualité, singulière, d'impact limité sur l'environnement et les paysages, en garantissant l'accès au logement pour tous, en préservant l'équilibre social et en contribuant au renouvellement urbain et à la redynamisation du centre-bourg,

Considérant le projet global de renouvellement urbain et de densification en centre bourg avec la production de logements, de bâtiments destinés au service public, au commerce et à l'aménagement d'espaces publics.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- acte le principe de la création d'une zone d'aménagement concertée (ZAC) multisites,

- acte le principe d'associer à la création de la ZAC une procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) pour assurer une complète maîtrise foncière des parcelles comprises dans le périmètre qui sera défini,

- autorise le lancement d'une consultation pour désigner un bureau d'études qui accompagnera la Commune dans ce projet,

- inscrit les crédits nécessaires au budget 2022.

## III – RESSOURCES HUMAINES

### 3.1- Modification du tableau des emplois permanents au 1<sup>er</sup> avril 2022. (n°015/2022).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, modifie le tableau des effectifs du personnel communal de la manière suivante avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2022 :

#### Filière administrative

- Modification d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe 1 ETP en poste de Rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe 1 ETP.

## IV – ENFANCE JEUNESSE

### 4.1- Demande de bourse-jeune. Attribution d'un financement (n°1/2022). (n°016/2022).

Sur proposition de Yoan AUBERT, adjoint au Maire en charge de la jeunesse, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, attribue une « bourse-jeune » d'un montant de 200,00 € à Julie DAVAL qui va se rendre à Madagascar pour un projet solidaire avec l'association briochine La Voie de l'Humanité.

Julie DAVAL rendra compte à son retour de son expérience.

Le paiement de cette participation intervient en deux temps :

- 50 % par un versement immédiat,
- 50 % après l'action de communication.

## COMMUNE DE BRETEIL

### Autres informations diverses

- **Point COVID-19**
  - L'aide aux devoirs pourra reprendre si les conditions le permettent dans les prochaines semaines.
  - Les espaces jeux rouvrent sur la semaine n°8.
  - Un allègement du protocole sanitaire dans les écoles est en vigueur à compter du 21 février 2022.
  
- **Information deux services civiques - SDIS**

Christophe BESNARD, conseiller délégué présente au Conseil Municipal le projet du SDIS sur le territoire de Montfort Communauté. Deux services civiques seront présents pendant les prochains mois pour effectuer des actions de sensibilisation sur les gestes qui sauvent et autres actions en lien avec la protection incendie voir détails ci-dessous :

- Sensibilisation à la prévention des risques dans les écoles,
- Sensibilisation de la population aux risques domestiques et accompagnement à l'élaboration du plan familial de mise en sûreté (PFMS),
- Formation aux gestes de premier secours, afin de former 80% des agents publics avant le 31 décembre 2022,
- Formation aux gestes qui sauvent de la population, des professionnels de la petite enfance et des établissements médico-sociaux (EHPAD, foyers logement),
- Sensibilisation à l'utilisation d'un extincteur,
- Conseil du maire et information de la population sur la localisation des défibrillateurs automatisés externes (DAE),
- Contribution à l'organisation de débats publics, sensibilisation de la population sur le modèle de sécurité civile et sur l'organisation des secours, pour une prise de conscience de l'enjeu de l'action citoyenne et de l'impact des agressions subis par les sapeurs-pompiers,
- Contribution au recrutement ciblé, en faveur du développement du volontariat sapeur-pompier, auprès de « population-cible » en partenariat avec la municipalité, le centre d'incendie et de secours et les entreprises locales,
- Aide à la création d'une réserve communale de sécurité civile, outil de mobilisation civique ayant vocation à apporter un soutien et une assistance aux populations.

- **Election présidentielle – parrainage**

Madame la Maire propose au Conseil Municipal une démarche en ce qui concerne le parrainage d'un candidat à l'élection présidentielle. Il ne s'agit pas d'une délibération et n'a pas de caractère réglementaire. Il est rappelé, suite à une question posée par Nadège COULON TRARI, conseillère municipale, que le parrainage est bien une démarche personnelle du Maire.

Deux étapes :

- un vote à bulletin secret pour l'acceptation ou non de la proposition de voter pour se prononcer sur le parrainage d'un candidat (25 votants) :

Oui	14
Non	9
Blanc	2

- Une majorité de oui s'est dégagée. Vote à bulletin secret pour la désignation d'un candidat (25 votants) :

Blanc	14
JADOT	4
MACRON	3
MELENCHON	3
TAUBIRA	1

Madame la Maire prend acte du résultat.

- Permanences élection présidentielle et élections législatives

Les horaires des bureaux de vote pour les prochaines élections seront les suivants :

Election présidentielle 10 et 24 avril 2022	08h00 - 19h00
Elections législatives 12 et 19 juin 2022	08h00 - 18h00

*Pour rappel, un bureau de vote est composé d'un président, d'au moins deux assesseurs et d'un secrétaire (C. élect., art. R.42). La présidence est assurée en priorité par le maire, par les adjoints ou par les conseillers municipaux dans l'ordre du tableau (C. élect., art. R.43) ou par une personne extérieure au conseil municipal désignée par le maire en cas d'empêchement justifié des conseillers municipaux<sup>(2)</sup>.*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est levée à 22 heures 30 minutes.*

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le

**Lundi 14 mars 2022 à 20h30.**

*La prochaine réunion du Conseil Communautaire aura lieu le  
Jeudi 24 février 2022 à 20h30 salle JUGUET à l'hôtel Montfort Communauté*

Breteil, le 28 février 2022

La Maire

Isabelle OZOUX



## COMMUNE DE BRETEIL

## LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

NOM	PRÉNOM	SIGNATURE
OZOUX	Isabelle	
AUBERT	Yoan	
MANCHON	Chantal	
LECLERC	Eric	
VAN TILBEURGH	Véronique	
LANGLAIS	Patrick	
MOUZAN	Soizic	
HAMONO	Maryvonne	
JEHANNIN	Patrick	
DELACROIX	Yves	
GUEGUEN	Marie	
JAFFREDO	Hervé	
BESNARD	Christophe	
BRUNET	Béatrice	
ABOUDOU	Bensououd	
POTTIER	Delphine	
LE PICARD	Alexis	Excuse Procuration à Yoan AUBERT
PRAT	Alice	
DROUET	Patricia	
PAVIOT	Stéphane	
COULON-TRARI	Nadège	
GICQUEL	Bénédicte	Excuse Procuration à Paul MEURICE.
CHEVALIER	Annie	
MEURICE	Paul	
WEBER	Mylène	
LOZAC'HMEUR	Jean-Louis	
BEGUIN	Claire	



Envoyé en préfecture le 28/02/2022

Reçu en préfecture le 28/02/2022

Affiché le

ID : 035-213500408-20220228-PVCR\_21022022\_2-DE

# DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

Conseil Municipal du 21 février 2022

L'article L.2312 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires dans les communes de +3500 habitants dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la Commune d'apprécier les contraintes
- de discuter des orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront traduites dans le budget primitif
- de s'exprimer sur la stratégie financière de la Commune.

**Ce débat ne donne pas lieu à un vote.**

Sa teneur doit cependant faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat dans le Département puisse s'assurer du respect des obligations légales.

## Le cadre de la loi NOTRe

La loi NOTRe portant sur la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales a défini de nouvelles dispositions dans son article 107, depuis 2016.

Ainsi il doit être communiqué par l'exécutif à l'assemblée délibérante les éléments suivants dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires :

Rapport sur les orientations budgétaires

Engagement pluriannuel des investissements envisagés

Structure et gestion de la dette (Annexe IV A2.1 et suivantes projet de CA à partir de la page 48)

Liste de subventions N-1 (Annexe IV B1.7 projet de CA à partir de la page 104)

Bilan Cession/Acquisition immobilières (Annexe IV B1.5 projet de CA à partir de la page 102)

Tableau des garanties d'emprunt (Annexe IV B1.1 projet de CA à partir de la page 96)

- Evolution des différentes composantes des dotations
- Evolution de la fiscalité directe et reversée
- Suivi impôts ménages – part communale
- Situation financière de la commune de BRETEIL en 2021 et projection 2022
- Les Restes à réaliser 2021
- Perspectives 2022 - ....



## Evolution des différentes composantes des dotations perçues depuis 2017 pour la Commune

Envoyé en préfecture le 28/02/2022

Reçu en préfecture le 28/02/2022

Affiché le

ID : 035-213500408-20220228-PVCR\_21022022\_2-DE

	2017	2018	2019	2020	2021
Art. - 7411 Dotation forfaitaire	439 570,00 €	440 255,00 €	446 606,00 €	449 699,00 €	452 365,00 €
Art. - 74121 Dotation de solidarité rurale	133 813,00 €	144 472,00 €	147 201,00 €	161 186,00 €	175 008,00 €
Art. - 74127 Dotation nationale de péréquation	122 053,00 €	124 359,00 €	121 418,00 €	121 311,00 €	123 796,00 €
Art. - 744 FCTVA	7 825,00 €	8 685,00 €	13 559,00 €	4 179,00 €	0,00 €
Art. - 74712 Emplois d'avenir	21 601,02 €	15 783,86 €	6 845,46 €		4 109,93 €
Art. - 74718 Autres	1 727,96 €	444,60 €	1 278,91 €	2 000,97 €	0,00 €
Art. - 7473 Départements	1 000,00 €				0,00 €
Art. - 74748 Autres communes	3 343,00 €	2 544,00 €	3 768,00 €	2 516,00 €	6 041,00 €
Art. - 7476 C.c.a.s. et caisses des écoles	2 800,00 €	4 912,00 €	2 900,00 €	2 800,00 €	2 900,00 €
Art. - 74781 SUB CAF ET DDJS					3 654,37 €
Art. - 7478 Autres organismes	89 220,05 €	73 903,91 €	82 775,59 €	83 155,62 €	80 796,39 €
Art. - 7481 Attributions sur le versement représentatif d'impôt sur les cercles et maisons de jeux				825,98 €	1 673,16 €
Art. - 7482 Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière		91,00 €		96,00 €	82,00 €
Art. - 748314 Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle	70,00 €				0,00 €
Art. - 74832 Attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle	75 264,00 €	63 818,00 €	55 695,00 €	59 220,00 €	60 351,00 €
Art. - 74834 État - compensation au titre des exonérations des taxes foncières	8 149,00 €	7 192,00 €	7 338,00 €	7 659,00 €	103 369,00 €
Art. - 74835 État - compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	44 111,00 €	53 210,00 €	57 976,00 €	67 452,00 €	0,00 €
Art. - 7484 Dotation de recensement			6 476,00 €		0,00 €
Art. - 7488 Autres attributions et participations	34 110,00 €	34 080,00 €	26 498,00 €	29 064,87 €	12 727,60 €
<b>TOTAL</b>	<b>984 657,03 €</b>	<b>973 750,37 €</b>	<b>980 334,96 €</b>	<b>991 165,44 €</b>	<b>1 026 873,45 €</b>



# Evolution des différentes composantes de la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F) depuis 2014 pour la Commune

Envoyé en préfecture le 28/02/2022

Reçu en préfecture le 28/02/2022

Affiché le

ID : 035-213500408-20220228-PVCR\_21022022\_2-DE

*Source: présentation de la loi de finances 2022 – rencontres techniques de l'AMF 26/01/2022*

L'enveloppe de la DGF est gelée pour la cinquième année consécutive.

Le gel n'empêchera pas les variations individuelles de DGF en 2022, résultant des règles habituelles de calcul notamment:

- l'évolution des situations de chaque commune et EPCI au regard des critères de calcul de la DGF,
  - les redéploiements de crédits au sein de l'enveloppe, qui se traduisent par des écrêtements appliqués sur certaines parts de la DGF. Ces derniers servent à financer les besoins au sein de la DGF au sein du bloc communal notamment la hausse annuelle de la péréquation.
  - Une progression de + 190 millions d'euros en 2022 (+ 180 M€ en 2021)
    - Dotation de solidarité urbaine (**DSU** +95M€ (2 566M € en 2022, +3,8%)
    - Dotation de solidarité rurale (**DSR** +95M € (1 877 M € en 2022, +5,3%)
    - Pas de hausse pour la Dotation nationale de péréquation (**DNP** 794M € en 2022)
- Cette hausse de 190 M€ est entièrement financée au sein de la DGF, par les écrêtements.



# Evolution des différentes composantes de la Dotation Générale de Fonctionnement

Envoyé en préfecture le 28/02/2022

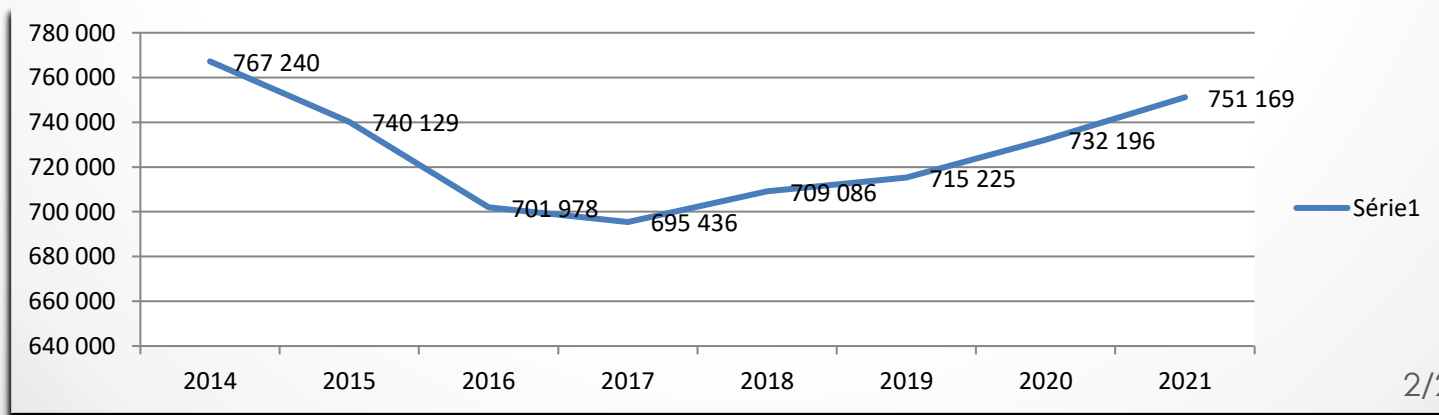
Reçu en préfecture le 28/02/2022

Affiché le

ID : 035-213500408-20220228-PVGR\_21022022\_2-DE

**En attente de l'outil de simulation AMF pour l'année 2022.**

Composantes de la D.G.F.	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dotation Forfaitaire	570 642	513 287	463 959	439 570	440 255	446 606	449 699	452 365
Dotation Solidarité Rurale - Péréquation	50 206	53 557	56 430	60 556	62 764	62 822	63 390	65 453
Dotation Solidarité Rurale - Cible	24 257	37 923	49 387	73 257	81 708	84 379	97 796	109 555
Dotation Nationale de Péréquation	122 135	135 362	132 202	122 053	124 359	121 418	121 311	123 796
<b>Total D.G.F.</b>	<b>767 240</b>	<b>740 129</b>	<b>701 978</b>	<b>695 436</b>	<b>709 086</b>	<b>715 225</b>	<b>732 196</b>	<b>751 169</b>





## Evolution de la fiscalité directe et reversée

Envoyé en préfecture le 28/02/2022

Reçu en préfecture le 28/02/2022

Affiché le

ID : 035-213500408-20220228-PVGR\_21022022\_2-DE

	2017	2018	2019	2020	2021
Art. - 73111 Taxes foncières et d'habitation	1 051 098,00 €	1 165 717,00 €	1 192 557,00 €	1 213 330,00 €	1 195 458,00 €
Art. - 7318 Autres impôts locaux ou assimilés			77,00 €		369,00 €
Art. - 73212 Dotation de Solidarité Communautaire	209 858,01 €	209 858,01 €	209 960,13 €	213 709,07 €	213 709,07 €
Art. - 73221 FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources)	21 531,00 €	21 531,00 €	21 524,00 €	21 524,00 €	21 524,00 €
Art. - 73223 Fonds péréquation ressources intercommunal et communal	61 545,00 €	60 096,00 €	57 676,00 €	59 700,00 €	62 049,00 €
Art. - 7336 Droits de place	312,50 €		886,66 €	470,00 €	432,32 €
Art. - 7351 Taxe sur la consommation finale d'électricité	66 686,70 €	66 214,52 €	65 886,25 €	64 839,99 €	67 604,09 €
Art. - 7381 Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	78 633,00 €	80 174,00 €	83 997,00 €	94 792,00 €	90 368,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 489 664,21 €</b>	<b>1 603 590,53 €</b>	<b>1 632 564,04 €</b>	<b>1 668 365,06 €</b>	<b>1 651 513,48 €</b>

Il est à noter que depuis :

- 2016 la participation au SDIS,
- 2017, les participations à l'école de Musique de La Flume et la compétence urbanisme (PLUi-h), sont prises en charge par Montfort Communauté et **déduite de la dotation de compensation.**

L'attribution de compensation est négative (2017: **82 368 €**, depuis 2018: **90 049 € - compte 739211** )

La Commune reverse également une part de la fiscalité (taxe foncière) à l'EPCI (*compte 739113*)

liée aux zones d'activités communautaires

(2017: **595 €**, 2018: **932,09 €**, 2019: **38 607,37 €**, 2020: **37 694,36 €**, 2021: **37 694,36 €** )



## Suivi impôts ménages – part communale

Envoyé en préfecture le 28/02/2022

Reçu en préfecture le 28/02/2022

Affiché le

ID : 035-213500408-20220228-PVGR\_21022022\_2-DE

### Taux communaux en vigueur depuis la réforme de la taxe d'habitation :

Taxe d'habitation	17,58 % (résidences secondaires et logements vacants)
Taxe foncière bâti	18,69% + (compensation due à la réforme de la TH) de 19,90 % (taux département) = 38,59 %
Taxe foncière non bâti	42,89%

***La loi de finances pour 2020 a prévu la compensation intégrale, à partir de 2021, des effets, pour les communes, de la suppression de la taxe d'habitation sur les locaux à usage d'habitation principale par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Cette compensation est garantie par le mécanisme du dit « coefficient correcteur » (coco).***

*Le « coefficient correcteur » notifié en mars 2021 sur l'état 1259 était de 62 166 €.*

*Il a été recalculé pour prendre en compte les rôles supplémentaires de taxe d'habitation sur les locaux à usage d'habitation principale de 2020 émis jusqu'au 15 novembre 2021.*

*Ce nouveau calcul est la conséquence de l'application de l'article 41 de la loi de finances n°2021-1900 pour 2022 qui a modifié le calcul prévu initialement par l'article 16 de la loi de finances n°2019-1479 pour 2020.*

***Le « coefficient correcteur » notifié en janvier 2022 était de 62 162 €.***



# Suivi impôts ménages – part communale

Envoyé en préfecture le 28/02/2022

Reçu en préfecture le 28/02/2022

Affiché le

ID : 035-213500408-20220228-PVCR\_21022022\_2-DE

TAXE HABITATION					
	2017	2018	2019	2020	2021
Base Estimée (mars)	3 223 000	3 272 000	3 408 000	3 426 000	
Montant Prévu (mars)	566 603 €	575 218 €	599 126 €	602 291 €	- €
Base Effective (décembre)	3 203 136	3 277 259	3 380 292	3 435 879	58 690
Montant Perçu (décembre)	563 111 €	576 142 €	594 255 €	604 028 €	10 318 €
<i>Différence perçue</i>	- 3 492 €	925 €	- 4 871 €	1 737 €	10 318 €
TAXE FONCIERE PROPRIETE BATIE					
	2017	2018	2019	2020	2021
Base Estimée	<u>Calcul</u>	2 900 000	2 944 000	3 004 000	2 788 000
Montant Prév		560 9 €	550 234 €	561 448 €	1 075 889 €
Base Effective	TH base	58 690 * <b>17,58%</b>	2 949 333	3 004 980	2 788 570
Montant Perç	TFPB base	2 788 570 * <b>38,59%</b>	551 230 €	561 631 €	1 075 814 €
<i>Différence per</i>	TFPNB base	106 812 * <b>42,89%</b>	288 €	997 €	183 €
					- 75 €
PROPRIETE NON BATIE					
	2017	2018	2019	2020	2021
Base Estimée (mars)	102 200	103 100	105 200	107 600	106 800
Montant Prévu (mars)	43 834 €	44 220 €	45 120 €	46 150 €	45 807 €
Base Effective (décembre)	102 400	103 049	105 178	106 981	106 812
Montant Perçu (décembre)	43 919 €	44 198 €	45 111 €	45 884 €	45 812 €
<i>Différence perçue</i>	86 €	22 €	9 €	265 €	- 5 €
<i>Différence totale perçue</i>	- 3 045 €	10 234 €	- 3 865 €	2 185 €	10 237,52 €

\* Les bases estimées sont fournies au mois de mars à la commune par les services de l'Etat - Document taux FDL n°1259CO

\* Les bases perçues sont fournies au mois de janvier à la commune par les services de l'Etat - Document FDL n°1288M

\* **Les montants perçus pour les TF font l'objet d'un lissage.**



# La situation financière de la commune de BRETEUIL

Envoyé en préfecture le 28/02/2022

Reçu en préfecture le 28/02/2022

Affiché le

ID : 035-213500408-20220228-PVGR\_21022022\_2-DE

## Les DEPENSES de FONCTIONNEMENT REELLES – Budget Principal

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BUDGET CUMULE 2021	CA 2021 provisoire	PROPOSITION BP 2022
Ch. - 011 Charges à caractère général	772 957,27 €	618 234,54 €	669 603,33 €	863 529,00 €	589 205,60 €	902 485,00 €
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	1 273 988,09 €	1 310 079,61 €	1 337 429,79 €	1 444 463,00 €	1 392 111,41 €	1 532 705,00 €
Ch. - 014 Atténuations de produits	91 062,09 €	130 253,37 €	129 359,32 €	132 784,00 €	129 242,23 €	167 500,00 €
Ch. - 65 Autres charges de gestion courante	244 367,50 €	263 132,72 €	299 549,52 €	323 637,00 €	301 770,71 €	325 965,00 €
Ch. - 66 Charges financières	65 353,06 €	52 536,31 €	46 932,62 €	49 500,00 €	44 139,12 €	48 000,00 €
Ch. - 67 Charges exceptionnelles	75,18 €	515,60 €	701,18 €	2 500,00 €	0,00 €	2 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 447 803,19 €</b>	<b>2 374 752,15 €</b>	<b>2 483 575,76 €</b>	<b>2 816 413,00 €</b>	<b>2 456 469,07€</b>	<b>2 979 155,00 €</b>



# La situation financière de la commune de BRETEIL

Envoyé en préfecture le 28/02/2022

Reçu en préfecture le 28/02/2022

Affiché le

ID : 035-213500408-20220228-PVGR\_21022022\_2-DE

## Les RECETTES de FONCTIONNEMENT REELLES – Budget Principal

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BUDGET CUMULE 2021	CA 2021 provisoire	PROPOSITION BP 2022
Ch. - 013 Atténuations de charges	32 253,98 €	20 488,69 €	24 093,28 €	31 969,00 €	44 447,38 €	35 500,00 €
Ch. – 70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchés	229 086,78 €	226 024,85 €	157 217,82 €	189 275,00 €	198 200,33 €	148 800,00 €
Ch. – 73 Impôts et taxes	1 603 590,53 €	1 632 564,04 €	1 668 365,06 €	1 665 029,00 €	1 651 504,48 €	1 667 980,00 €
Ch. - 74 Dotations et participations	973 750,37 €	980 334,96 €	991 165,44 €	1 005 790,00 €	1 025 915,73 €	987 665,00 €
Ch. - 75 Autres produits de gestion courante	114 843,94 €	130 165,37 €	129 265,07 €	117 825,00 €	127 968,65 €	108 005,00 €
Ch. - 76 Produits financiers	20,57 €	20,57 €	14,86 €	25,00 €	13,71 €	25,00 €
Ch. – 77 Produits exceptionnels	8 649,19 €	2 775,60 €	3 350,21 €	5 600,00 €	5 004,15 €	2 550,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 962 195,36 €</b>	<b>2 992 374,08 €</b>	<b>2 973 471,74 €</b>	<b>3 015 513,00 €</b>	<b>3 053 054,43 €</b>	<b>2 950 525,00 €</b>



# La situation financière de la commune de BRETEIL

Envoyé en préfecture le 28/02/2022

Reçu en préfecture le 28/02/2022

Affiché le

ID : 035-213500408-20220228-PVGR\_21022022\_2-DE

## Le Fonctionnement réel- Budget Principal

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BUDGET CUMULE 2021	CA 2021 provisoire
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT REELLES</b>	<b>2 447 803,19 €</b>	<b>2 374 752,15 €</b>	<b>2 483 575,76 €</b>	<b>2 816 413,00 €</b>	<b>2 456 469,07 €</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT REELLES</b>	<b>2 962 195,36 €</b>	<b>2 992 374,08 €</b>	<b>2 973 471,74 €</b>	<b>3 015 513,00 €</b>	<b>3 053 054,43 €</b>

<b>EPARGNE BRUTE = RECETTES RELLES FON - DEPENSES REELLES FON</b>	514 392,17 €	617 621,93 €	489 895,98 €		596 585,36 €
<b>REMBOURSEMENT EMPRUNT CAPITAL</b>	347 494,96 €	273 495,55 €	257 293,99 €		270 749,31 €

<b>EPARGNE NETTE = EPARGNE BRUTE - REMBOURSEMENT CAPITAL EMPRUNT</b>	166 897,21 €	344 126,38 €	232 601,99 €		<b>325 836,05 €</b>
--	--------------	--------------	--------------	--	---------------------



# Situation financière de la commune de BRETEIL

Envoyé en préfecture le 28/02/2022

Reçu en préfecture le 28/02/2022

Affiché le

ID : 035-213500408-20220228-PVCR\_21022022\_2-DE

## La structure de la section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT en K€	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	PART dans les DEPENSES 2021 (en %)	EVOLUTION 2020-2021
<b>Ch. - 011</b> <b>Charges à caractère général</b>	700	773	618	669	589	24	-11,96%
<b>Ch. - 012</b> <b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	1306	1274	1310	1337	1392	57	4,11%
<b>Ch. - 014</b> <b>Atténuations de produits</b>	83	91	130	129	129	5	0,00%
<b>Ch. - 65</b> <b>Autres charges de gestion courante</b>	242	244	263	299	301	12	-0,67%
<b>Ch. - 66</b> <b>Charges financières</b>	64	65	52	47	44	2	-6,38%
<b>Ch. - 67</b> <b>Charges exceptionnelles</b>	1	0	1	1	0	0	-100,00%
<b>TOTAL</b>	<b>2396</b>	<b>2447</b>	<b>2374</b>	<b>2482</b>	<b>2455</b>	<b>100</b>	<b>-1,09%</b>

Nombreux mouvements de personnel + arrêts maladie + renforts COVID

Extinction emprunt + première annuité 2021  
nouvel emprunt en cours d'année

Année complète indemnités élus  
Participation FRANCCAS (temps plein jeunesse)  
Contribution école privée / élèves hors commune

Absence agents et certaines activités en baisse ou qui n'ont pas eu lieu du fait de la situation sanitaire.

## La structure de la section de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT en K€	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	PART DANS LES DEPENSES 2021 (en %)	EVOLUTION 2020-2021
Ch. - 013 Atténuations de charges	67,00	32,00	20,00	24,00	44,00	0,81	83%
Ch. - 70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	229,00	229,00	226,00	157,00	198,00	5,28	26%
Ch. - 73 Impôts et taxes	1 490,00	1 603,00	1 633,00	1 668,00	1 651,00	56,12	-1%
Ch. - 74 Dotations et participations	985,00	974,00	980,00	991,00	1 026,00	33,34	4%
Ch. - 75 Autres produits de gestion courante	119,00	115,00	130,00	129,00	127,00	4,34	-2%
Ch. - 76 Produits financiers	0	0	0	0	0	0	-
Ch. - 77 Produits exceptionnels	2,00	9,00	3,00	3,00	5,00	0,10	67%
<b>TOTAL</b>	<b>2 892,00</b>	<b>2 962,00</b>	<b>2 992,00</b>	<b>2 972,00</b>	<b>3 051,00</b>	<b>100,00</b>	<b>3%</b>

Covid (services périscolaires, location aux particuliers...). Une reprise mais pas au même niveau de l'avant covid - 2019)

Remboursement personnel (ex: arrêt maladie)

Remboursement frais avocats + sinistre + vente maïs



# Situation financière de la commune de BRETEIL

Envoyé en préfecture le 28/02/2022

Reçu en préfecture le 28/02/2022

Affiché le

ID : 035-213500408-20220228-PVGR\_21022022\_2-DE

## La structure et la gestion de la dette

### EMPRUNTS au titre du BUDGET PRINCIPAL

N°	BANQUE	DEBUT EN	CAPITAL	INTERETS	ANNUITE	TAUX en %	ECHU EN	CAPITAL	RESTANT DU au 01/01/2022
106	DEXIA	2003	53 333,28	2 289,61	55 622,89	4,48	2023	800 000,00	75 556,28
107	BCME	2008	16 666,64	1 302,73	17 969,37	4,81	2023	250 000,00	33 333,68
108	BCME	2009	20 000,00	257,83	20 257,83	0,491	2024	300 000,00	60 000,00
109	BCME	2011	33 333,32	3 757,92	37 091,24	3,11	2025	500 000,00	133 333,48
110	CDC	2014	25 000,00	5 336,14	30 336,14	1,75	2034	500 000,00	312 500,00
	AVANCE CAF	2015	1 183,00	0,00	1 183,00	0	2025	11 830,00	4 732,00
112	B. POSTALE	2015	25 000,00	6 431,26	31 431,26	1,96	2035	500 000,00	337 500,00
113	B. POSTALE	2015	25 000,00	6 015,63	31 015,63	1,75	2035	500 000,00	350 000,00
	CMB	2018	19 000,00	4 877,78	23 877,78	1,63	2037	380 000,00	304 000,00
	B.POSTALE	2019	22 857,16	3 306,00	26 163,16	1,33	2033	320 000,00	257 142,81
	CREDIT AGRICOLE	2021	50 000,00	8 428,13	58 428,13	0,87	2041	1 000 000,00	987 500,00
			291 373,40	42 003,03	333 376,43			5 061 830,00	<b>2 855 598,25</b>

### EMPRUNTS au titre du BUDGET ASSAINISSEMENT

	B.POSTALE	2019	11 428,56	1 653,00	13 081,56	1,35	2033	160 000,00	128 571,46
								160 000,00	<b>128 571,46</b>

<b>TOTAL</b>			<b>302 801,96</b>	<b>43 656,03</b>	<b>346 457,99</b>			<b>5 221 830,00</b>	<b>2 984 169,71</b>
--------------	--	--	-------------------	------------------	-------------------	--	--	---------------------	---------------------

● L'emprunt relais de 600 000€ ( Chesnot) intégralement remboursé sur 2021



# Situation financière de la commune de BRETEIL en 2021 et projection 2022

Envoyé en préfecture le 28/02/2022

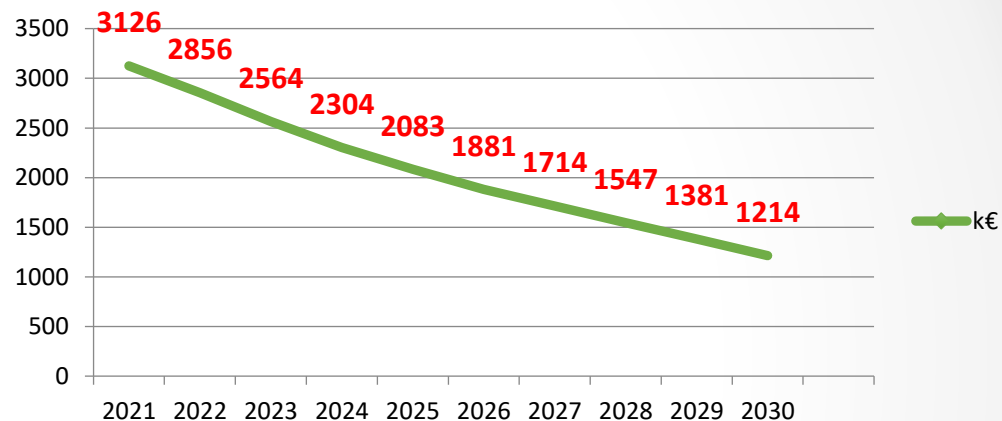
Reçu en préfecture le 28/02/2022

Affiché le

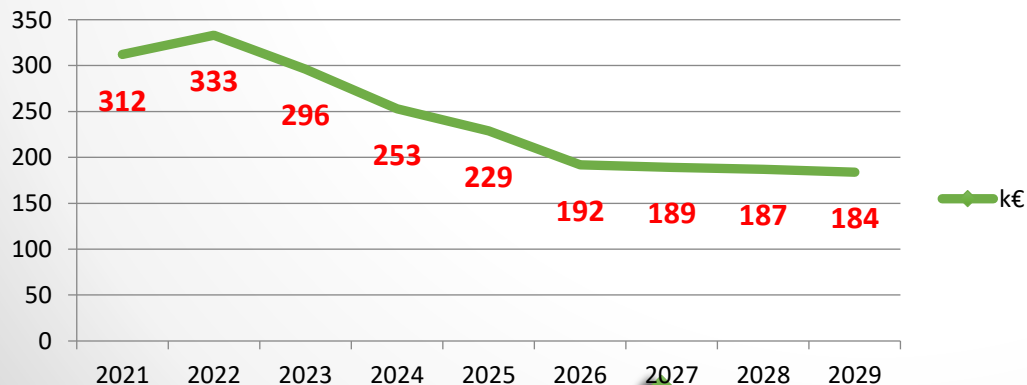
ID : 035-213500408-20220228-PVGR\_21022022\_2-DE

## La structure et la gestion de la dette

### Evolution du capital dû au 1er Janvier (sans nouvel emprunt) de 2021 à 2030



### Evolution des annuités d'emprunts 2021-2030 (sans nouvel emprunt)



## Ratios sur le niveau d'endettement

### Montant par habitant?

#### L'encours de la dette :

2 855 598,25 / 3 733 = 764,96 €

#### Pour mémoire:

2020 = 575,15 €

2019 = 651,27 €

2018 = 644,73 €

2017 = 649,06 €

2016 = 757,72 €

### En combien d'années d'épargne peut-on rembourser la dette?

#### La capacité de désendettement

2 855 598,25 € / 596 585,36 € = 4,79 années

#### Pour mémoire:

2020 = 4,32 années

2019 = 3,86 années

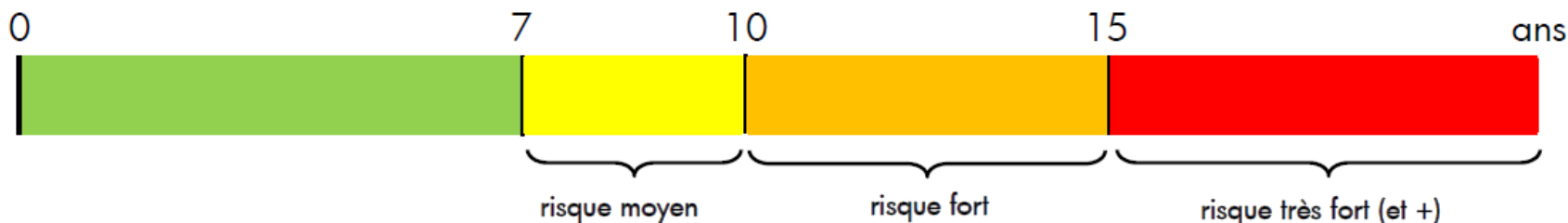
2018 = 4,54 années

2017 = 4,57 années

2016 = 3,23 années

#### Définition :

Quotient de l'encours de la dette par l'épargne brute avec un résultat exprimé dans une unité qui est le temps :



## La structure de la section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT en K€	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021 provisoire	% DANS LES DEPENSES 2021	EVOLUTION 2020-2021
Ch. - 10 Immobilisations corporelles	38	45	12	3	6	0%	100,00%
Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées	381	349	274	258	271	42%	5,04%
Ch. - 20 Immobilisations incorporelles(sauf le 204)	16	59	16	29	32	5%	10,34%
Ch. - 204 Subventions d'équipement versées			1				-
Ch. - 21 Immobilisations corporelles	77	300	288	165	690	27%	318,18%
Ch. - 23 Immobilisations en cours	756	447	394	157	608	26%	287,26%
<b>TOTAL</b>	<b>1268</b>	<b>1200</b>	<b>985</b>	<b>612</b>	<b>1607</b>	<b>100%</b>	

Nombreux reports de l'année 2020 sur 2021

Acquisitions foncières

## La structure de la section d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT en K€	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021 provisoire	PART DANS LES RECETTES 2021 (en %)	EVOLUTION 2020-2021
Ch. - 024 Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	1100					0,00	-
Ch. - 10 Immobilisations corporelles	126	280	784	679	684	94,83	1%
Ch. - 13 Subventions d'investissement	380	27	151	36	124	5,03	244%
Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées	3	381	321		1000	0,00	-
Ch. - 21 Immobilisations corporelles	15			1		0,14	-100%
Ch. - 23 Immobilisations en cours							
<b>TOTAL</b>	<b>1624</b>	<b>688</b>	<b>1256</b>	<b>716</b>	<b>1808</b>	<b>100,00</b>	

Subventions pour acquisitions foncières principalement

Nouvel emprunt d'1 million d'euros

Les diapositives suivantes, vous donneront un aperçu des restes à réaliser en investissement, en dépenses et en recettes et pour 2 budgets à savoir :

- Le budget principal
- Le budget annexe - Assainissement collectif



# Les Restes à réaliser de 2021

Envoyé en préfecture le 28/02/2022

Reçu en préfecture le 28/02/2022

Affiché le

ID : 035-213500408-20220228-PVGR\_21022022\_2-DE

## BUDGET PRINCIPAL

Les dépenses

**324 386,69 €**

ACQUISITION MATERIEL	<u>6 992,62</u> €
CIMETIERE	<u>2 310,00</u> €
COMMUNICATION	<u>500,00</u> €
ECO PATURAGE	<u>2 112,39</u> €
EGLISE	<u>142 241,36</u> €
INCENDIE	<u>8 908,14</u> €
INST ELEC COMPLEXE SPORTIF	<u>1 767,60</u> €
JARDINS PRESBYTERE	<u>30 995,00</u> €
MO CENTRE BOURG	<u>45 570,00</u> €
NOTAIRE – TAXE REVERSEMENT	<u>7281,78</u> €
PODOLOGUE	<u>2 293,92</u> €
RD068	<u>15 181,600</u> €
SECURISATION ACCES LOCAUX	<u>734,40</u> €
TELEPHONIE - 3CX – WIFI UE	<u>2 905,20</u> €
TVX REPARATION	<u>47 168,68</u> €
VOIRIE	<u>7 424,00</u> €



# Les Restes à réaliser de 2021

Envoyé en préfecture le 28/02/2022

Reçu en préfecture le 28/02/2022

Affiché le

ID : 035-213500408-20220228-PVGR\_21022022\_2-DE

## BUDGET PRINCIPAL

Les recettes

**171 060,79 €**

37(R) AMENAGEMENT CENTRE BOURG (serv:ADM)	REGION BRETAGNE	55 000,00 €
38(R) AMENAGEMENT PISTE CYCLABLE (serv:ADM)	REGION BRETAGNE	30 000,00 €
39(R) DEVOIEMENT RD68	REGION BRETAGNE	44 000,00 €
40(R) AMENAGEMENT DE LA PISTE CYCLABLE (serv:ADM)	DEPARTEMENT ILLE ET VILAINE	6 000,00 €
41(R) PVR (serv:ADM)	ALTERA OUEST	22 900,00 €
PLAN DE RELANCE ETAT RESTAURANT MUNICIPAL	ETAT	13 160,79 €
<b>TOTAL</b>		<b>171 060,79 €</b>



# Les Restes à réaliser de 2021

Envoyé en préfecture le 28/02/2022  
Reçu en préfecture le 28/02/2022  
Affiché le  
ID : 035-213500408-20220228-PVGR\_21022022\_2-DE

## BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

**Montant HT**

Les dépenses

**90 907,00 €**

5(D) TRASSAI008 - RENOUELEMENT CONDUITE DE REFOULEMENT-POSTE DE REFOULEMENT DU PONT LIARD	OUEST TRAVAUX PUBLICS	37,40
6(D) MISSION ASSISTANCE MAITRISE OUVRAGE POUR REALISATION SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT	ADM CONSEIL	4 475,00
8(D) ETUDE PATRIMONIALE ET SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EU ET EP	EF ETUDES	82 555,00
4-REPORT2020(D) SOUS TRAITANCE REHABILITATION RESEAU EU	SARC	3 839,60
<b>TOTAL</b>		<b>90 907,00</b>

Les recettes

**34 895,00 €**

3(R) AIDE FINANCIERE AGENCE DE L'EAU SCHEMA DIRECTEUR	AGENCE DE L EAU LOIRE BRETAGNE	34 895,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>34 895,00 €</b>



# Perspectives 2022 - ....

Envoyé en préfecture le 28/02/2022

Reçu en préfecture le 28/02/2022

Affiché le

ID : 035-213500408-20220228-PVGR\_21022022\_2-DE

## SECTION DE FONCTIONNEMENT : LES RECETTES

### Chapitre 013

*Atténuations de charges*

Maintien niveau haut BP 2022 **35 500 €**

### Chapitre 70

*Ventes de produits fabriqués, prestations de services, ...*

Compte tenu de la situation sanitaire la projection pour l'année 2022 est pessimiste dans cette première version **148 800 €**.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BUDGET CUMULE 2021	CA 2021 provisoire	PROPOSITION BP 2022
Ch. - 013 Atténuations de charges	32 253,98 €	20 488,69 €	24 093,28 €	31 969,00 €	44 447,38 €	<b>35 500,00 €</b>
Ch. - 70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchés	229 086,78 €	226 024,85 €	157 217,82 €	189 275,00 €	198 200,33 €	<b>148 800,00 €</b>
Ch. - 73 Impôts et taxes	1 603 590,53 €	1 632 564,04 €	1 668 365,06 €	1 665 029,00 €	1 651 504,48 €	<b>1 667 980,00 €</b>
Ch. - 74 Dotations et participations	973 750,37 €	980 334,96 €	991 165,44 €	1 005 790,00 €	1 025 915,73 €	987 665,00 €
Ch. - 75 Autres produits de gestion courante	114 843,94 €	130 165,37 €	129 265,07 €	117 825,00 €	127 968,65 €	108 005,00 €
Ch. - 76 Produits financiers	20,57 €	20,57 €	14,86 €	25,00 €	13,71 €	25,00 €
Ch. - 77 Produits exceptionnels	8 649,19 €	2 775,60 €	3 350,21 €	5 600,00 €	5 004,15 €	2 550,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 962 195,36 €</b>	<b>2 992 374,08 €</b>	<b>2 973 471,74 €</b>	<b>3 015 513,00 €</b>	<b>3 053 054,43 €</b>	<b>2 950 525,00 €</b>

### Chapitre 73

*Impôts et taxes*

L'évolution nominale des bases d'imposition devraient être de **l'ordre de 3,3 %** à taux constants le produit de la fiscalité devrait donc augmenter. Dans l'attente de la notification officielle l'hypothèse retenue est de l'ordre du **1 667 980,00 €**



# Perspectives 2022 - ....

Envoyé en préfecture le 28/02/2022

Reçu en préfecture le 28/02/2022

Affiché le

ID : 035-213500408-20220228-PVGR\_21022022\_2-DE

## SECTION DE FONCTIONNEMENT : LES RECETTES

### Chapitre 74

#### *Dotations et participations*

En attente de la notification des dotations hypothèse minorée du montant également pour le fonds départemental de la taxe professionnelle : **987 665,00 €**

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BUDGET CUMULE 2021	CA 2021 provisoire	PROPOSITION BP 2022
Ch. - 013 Atténuations de charges	32 253,98 €	20 488,69 €	24 093,28 €	31 969,00 €	44 447,38 €	35 500,00 €
Ch. - 70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchés	229 086,78 €	226 024,85 €	157 217,82 €	189 275,00 €	198 200,33 €	148 800,00 €
Ch. - 73 Impôts et taxes	1 603 590,53 €	1 632 564,04 €	1 668 365,06 €	1 665 029,00 €	1 651 504,48 €	1 667 980,00 €
Ch. - 74 Dotations et participations	973 750,37 €	980 334,96 €	991 165,44 €	1 005 790,00 €	1 025 915,73 €	<b>987 665,00 €</b>
Ch. - 75 Autres produits de gestion courante	114 843,94 €	130 165,37 €	129 265,07 €	117 825,00 €	127 968,65 €	<b>108 005,00 €</b>
Ch. - 76 Produits financiers	20,57 €	20,57 €	14,86 €	25,00 €	13,71 €	25,00 €
Ch. - 77 Produits exceptionnels	8 649,19 €	2 775,60 €	3 350,21 €	5 600,00 €	5 004,15 €	<b>2 550,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 962 195,36 €</b>	<b>2 992 374,08 €</b>	<b>2 973 471,74 €</b>	<b>3 015 513,00 €</b>	<b>3 053 054,43 €</b>	<b>2 950 525,00 €</b>

### Chapitre 75

#### *Autres produits de gestion courante*

Il s'agit du revenu des immeubles projection à la baisse considérant la libération de logements et leur mise en vente: **108 005,00 €**

### Chapitre 77

#### *Produits exceptionnels*

**2 550,00 €**



## Perspectives 2022 - ....

Envoyé en préfecture le 28/02/2022

Reçu en préfecture le 28/02/2022

Affiché le

ID : 035-213500408-20220228-PVCR\_21022022\_2-DE

### SECTION DE FONCTIONNEMENT : LES DEPENSES

#### Chapitre 011

##### Charges à caractère général

→ Elles regroupent les achats de fournitures, l'entretien des matériels, des espaces publics, des bâtiments ainsi que les locations et les charges d'assurances.

- Compte tenu de la situation sanitaire la Commune va devoir faire face à une continuité de dépenses liées aux équipements de protection, aux produits et matériels de désinfection.
- Des dépenses 2021 non effectuées seront reportées sur l'année 2022.
- Du fait de la situation des marchés, le prix de l'électricité va augmenter de + 55% en moyenne sur 2022.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BUDGET CUMULE 2021	CA 2021 provisoire	PROPOSITION BP 2022
Ch. - 011 Charges à caractère général	772 957,27 €	618 234,54 €	669 603,33 €	863 529,00 €	589 205,60 €	902 485,00 €
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	1 273 988,09 €	1 310 079,61 €	1 337 429,79 €	1 444 463,00 €	1 392 111,41 €	1 532 705,00 €
Ch. - 014 Atténuations de produits	91 062,09 €	130 253,37 €	129 359,32 €	132 784,00 €	129 242,23 €	167 500,00 €
Ch. - 65 Autres charges de gestion courante	244 367,50 €	263 132,72 €	299 549,52 €	323 637,00 €	301 770,71 €	325 965,00 €
Ch. - 66 Charges financières	65 353,06 €	52 536,31 €	46 932,62 €	49 500,00 €	44 139,12 €	48 000,00 €
Ch. - 67 Charges exceptionnelles	75,18 €	515,60 €	701,18 €	2 500,00 €	0,00 €	2 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 447 803,19 €</b>	<b>2 374 752,15 €</b>	<b>2 483 575,76 €</b>	<b>2 816 413,00 €</b>	<b>2 456 469,07 €</b>	<b>2 979 155,00 €</b>



# Perspectives 2022 - ....

Envoyé en préfecture le 28/02/2022

Reçu en préfecture le 28/02/2022

Affiché le

ID : 035-213500408-20220228-PVGR\_21022022\_2-DE

## SECTION DE FONCTIONNEMENT : LES DEPENSES

### Chapitre 012 Dépenses de personnel

Enveloppe prévisionnelle pour la réévaluation du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).

Projection de besoins en personnel plus important compte tenu de la situation sanitaire (protocoles sanitaires en milieu scolaire et périscolaire).

Evolution classique de la carrière des agents et remplacements d'agents non présents.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BUDGET CUMULE 2021	CA 2021 provisoire	PROPOSITION BP 2022
Ch. - 011 Charges à caractère général	772 957,27 €	618 234,54 €	669 603,33 €	863 529,00 €	589 205,60 €	902 485,00 €
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	1 273 988,09 €	1 310 079,61 €	1 337 429,79 €	1 444 463,00 €	1 392 111,41 €	1 532 705,00 €
Ch. - 014 Atténuations de produits	91 062,09 €	130 253,37 €	129 359,32 €	132 784,00 €	129 242,23 €	167 500,00 €
Ch. - 65 Autres charges de gestion courante	244 367,50 €	263 132,72 €	299 549,52 €	323 637,00 €	301 770,71 €	325 965,00 €
Ch. - 66 Charges financières	65 353,06 €	52 536,31 €	46 932,62 €	49 500,00 €	44 139,12 €	48 000,00 €
Ch. - 67 Charges exceptionnelles	75,18 €	515,60 €	701,18 €	2 500,00 €	0,00 €	2 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 447 803,19 €</b>	<b>2 374 752,15 €</b>	<b>2 483 575,76 €</b>	<b>2 816 413,00 €</b>	<b>2 456 469,07 €</b>	<b>2 979 155,00 €</b>

### Chapitre 014

#### Atténuations de produits

Stabilité de l'attribution de compensation à Montfort Communauté

de même pour le reversement de taxes foncières deux années sont budgétisées : **167 500,00€**





# Perspectives 2022 - ....

Envoyé en préfecture le 28/02/2022

Reçu en préfecture le 28/02/2022

Affiché le

ID : 035-213500408-20220228-PVGR\_21022022\_2-DE

## SECTION DE FONCTIONNEMENT : LES DEPENSES

### Chapitre 65

*Autres charges de gestion courante*

Estimation haute et des reports de 2021 sur 2022: **325 965,00 €**

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BUDGET CUMULE 2021	CA 2021 provisoire	PROPOSITION BP 2022
Ch. - 011 Charges à caractère général	772 957,27 €	618 234,54 €	669 603,33 €	863 529,00 €	589 205,60 €	902 485,00 €
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	1 273 988,09 €	1 310 079,61 €	1 337 429,79 €	1 444 463,00 €	1 392 111,41 €	1 532 705,00 €
Ch. - 014 Atténuations de produits	91 062,09 €	130 253,37 €	129 359,32 €	132 784,00 €	129 242,23 €	167 500,00 €
Ch. - 65 Autres charges de gestion courante	244 367,50 €	263 132,72 €	299 549,52 €	323 637,00 €	301 770,71 €	<b>325 965,00 €</b>
Ch. - 66 Charges financières	65 353,06 €	52 536,31 €	46 932,62 €	49 500,00 €	44 139,12 €	<b>48 000,00 €</b>
Ch. - 67 Charges exceptionnelles	75,18 €	515,60 €	701,18 €	2 500,00 €	0,00 €	<b>2 500,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 447 803,19 €</b>	<b>2 374 752,15 €</b>	<b>2 483 575,76 €</b>	<b>2 816 413,00 €</b>	<b>2 456 469,07 €</b>	<b>2 979 155,00 €</b>

### Chapitre 66

*Charges financières*

Remboursement intérêts d'emprunts: **48 000 €**

### Chapitre 67

*Charges exceptionnelles*

**La démolition du préfabriqué de l'école sera à inclure si retenue pour 2022 (environ 40 000 €).**



# Perspectives 2022 - ....

Envoyé en préfecture le 28/02/2022

Reçu en préfecture le 28/02/2022

Affiché le

ID : 035-213500408-20220228-PVGR\_21022022\_2-DE

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### RECETTES

**La projection du BP 2022 est faite avec les éléments connus à ce jour. Des arbitrages et modifications auront lieu jusqu'au vote MARS-AVRIL 2022 notamment les investissements retenus hors RAR.**

Simulation recettes d'investissement BP 2022	Montant en €
Affectation du résultat (si besoin de financement investissement)	-
Excédent investissement reporté	365 960,33
Prélèvement sur dépenses de fonctionnement (hypothèse 1)	100 000,00
Cession terrains tranche n°2 du Chesnôt	72 210,00
Produits des cessions d'immobilisations	297 790,00
FCTVA	160 000,00
Taxe d'aménagement	20 000,00
Amortissement biens d'équipement	231 000,00
Opération d'ordre: Intégration frais d'étude	60 000,00
Restes à réaliser subventions	171 060,79
Dépôt et cautionnements reçus	2 500,00
<b>TOTAL PREVISIONNEL DES RECETTES</b>	<b>1 480 521,12</b>

### DEPENSES MINIMUM OBLIGATOIRES

Restes à réaliser	324 386,69
Déficit d'investissement reporté	0,00
Reversement TA Montfort Communauté et paiement Etat	10 000,00
Remboursement emprunts	291 375,00
Opération d'ordre: Intégration frais d'étude	60 000,00
Dépôt et cautionnements reçus	2 500,00
Amortissement subvention	2 085,00
<b>TOTAL PREVISIONNEL DES DEPENSES</b>	<b>690 346,69</b>

<b>DISPONIBLE POUR NOUVEAUX PROJETS</b>	<b>790 174,43</b>
Hypothèse d'un nouvel emprunt (pas de proposition d'emprunt pour 2022)	0,00
<b>TOTAL DES RESSOURCES DISPONIBLES SANS EMPRUNT</b>	<b>790 174,43</b>
<b>TOTAL DES RESSOURCES DISPONIBLES AVEC EMPRUNT</b>	<b>790 174,43</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT : LES DEPENSES

### Les orientations 2022 et années suivantes

1. L'achèvement et/ou la poursuite des programmes lancés en 2021
  - Rénovation de l'église (travaux en tranches échelonnées sur plusieurs années)
  - Constitution ZAC multi sites
  - Etude environnementale centre bourg
  - Début de l'aménagement des jardins du presbytère (CUESTA - ITINERANCE)
  - Etude site du Fresne (CPIE et Maison du Patrimoine)
  - Acquisition d'un tracto pelle
  - Renouvellement du parc des photocopieurs aux écoles publiques
  - Acquisition « 2 rue de la Hattais » OAP/préemption
  - Autres restes à réaliser divers

## SECTION D'INVESTISSEMENT : LES DEPENSES

### 1. Les programmes envisagés en 2022

- Les études et maîtrises d'oeuvre
  - Logements communaux (Diagnostic énergétique/rénovation)
  - Extension du cimetière (Diagnostic et étude hydrogéologique)
  - Médiathèque tiers-lieu
  - Constitution ZAC multisites
  - AMO rénovation voirie vert village
  - AMO Eclairage public secteur grande porte « La Forge »
  - AMO lien sentier du Fresne et jardins du Presbytère
  
- Les dépenses récurrentes:
  - Les acquisitions de matériel et mobilier.
  - La maintenance des bâtiments et la rénovation des logements.
  - Mise aux normes de l'éclairage public et réhabilitation voirie rurale et urbaine.

## SECTION D'INVESTISSEMENT : LES DEPENSES

### 2. Les programmes envisagés en 2022

- Les travaux
  - Lancement des travaux de l'église
  - Réalisation du boulodrome
  - Aménagement des jardins du Presbytère
  - Rénovation éclairage public
  - Eradication de la mérule dans le Presbytère
  - Eradication du myriophylle au domaine du Fresne

## SECTION D'INVESTISSEMENT : LES DEPENSES

liste non exhaustive

### 3. Programmes envisagés en 2023 et années suivantes à ce jour

- Acquisition de la propriété VAULEON auprès de l'EPFB
- ZAC multi sites
- Projet médiathèque tiers-lieu
- Rénovation de l'église
- Rénovation du parc locatif
- Aménagement centre bourg (gestion des eaux pluviales et autres)
- Aménagement des jardins du Presbytère
- Aménagement site du Fresne
- Phases 2-3-4 du lotissement des sentiers
- Extension du cimetière
- Rénovation voirie vert village
- Effacement réseau (Kennedy)
- Défense Incendie ( abbaye et entrée Ouest bourg)
- Version définitive du revêtement de la RD68
- Rénovation éclairage public ( Gauguin , Brocéliande, ...)

Envoyé en préfecture le 28/02/2022

Reçu en préfecture le 28/02/2022

Affiché le

ID : 035-213500408-20220228-PVCR\_21022022\_2-DE



# Les restes à réaliser par thèmes

Envoyé en préfecture le 28/02/2022

Reçu en préfecture le 28/02/2022

Affiché le

ID : 035-213500408-20220228-PVCR\_21022022\_2-DE

## AQUISITION DE MATERIEL

511(D) AUTOLAVEUSE MAIRIE 3 ASPIRATEURS	KARCHER	2 095,44 €
500(D) TABLE DECOUPE	QUIETALIS FROID CLIMAT	798,00 €
499(D) REHAUSSE BAC PLONGE	QUIETALIS FROID CLIMAT	326,40 €
496(D) ARMOIRE ENTRETIEN BAC ARMOIRES RIDEAUX MEDIATHEQUE	MANUTAN COLLECTIVITES	1 807,18 €
454(D) RAYONNAGES A PALETTES (serv:TRAVAUX)	SOFIRACK	1 965,60 €
<b>Total de la dépense :</b>		<b>6 992,62 €</b>

Acquisition de matériel au profit de nos services,  
à savoir :

- Le restaurant municipal,
- Les ateliers municipaux,
- Le service d'entretien.



## TRAVAUX - INSTALLATIONS - REMPLACEMENTS - REPARATIONS

508(D) INSTALLATION PANNEAUX DES SCORES SDS	STRAMATEL	5 197,20 €
507(D) INSTALLATION PANNEAUX DE BASKET	SPORT NATUREL	2 922,04 €
503(D) REMPLACEMENT PORTE ST	MENUISERIE BERREE	3 258,43 €
467(D) TRAVAUX ELECTRICITE ECOLE ELEMENTAIRE	RM ELECL	10 458,00 €
243(D) TRAVAUX PLOMBERIE RESTAURANT MUNICIPAL	BS ELECL	7 340,40 €
248(D) SECURISATION OUVERTURES MAISON DU FRESNE	SER AL FERL	1 418,40 €
426(D) SECURISATION OUVERTURES MAISON DU FRESNE COMPLEMENT	SER AL FERL	2 268,00 €
332(D) TRAVAUX CHARPENTE GRANGE DU FRESNE	ATELIER DE CHARPENTE COUET HORBOWAL	2 736,00 €
269(D) TRAVAUX PLOMBERIE A LA SALLE DES SPORTS	BEDOUIN	1 746,12 €
312(D) REMPLACEMENT PORTES RESTAURANT MUNICIPAL	BLONDEAU PLAIN	5 752,90 €
313(D) REMPLACEMENT PORTE UNISSON	BLONDEAU PLAIN	4 071,19 €
<b>Total des dépenses :</b>		<b>47 168,68 €</b>

L'ensembles des travaux encore en cours de réalisation, ou en attente de facturation



RD 68		
122-REPORT2020(D) REPORT 697 MAITRISE OEUVRE RD68	ATEC OUEST	720,00 €
480(D) 2020-001 - TRAVAUX VOIRIE 2020	PEROTIN TRAVAUX PUBLIC	6 896,60 €
351(D) TRAVAUX RD 68	LIGNE BLANCHE	4 511,00 €
319(D) BORNAGE PROVISOIRE POUR CHANTIER RD68	BUNEL DIDIER	2 904,00 €
335(D) MAITRISE OEUVRE PISTE CYCLABLE RD 125	ATEC OUEST	150,00 €
<b>Total des dépenses :</b>		<b>15 181,60 €</b>

Seule la partie bornage n'est pas encore réalisée.





# Les restes à réaliser par thèmes

Envoyé en préfecture le 28/02/2022

Reçu en préfecture le 28/02/2022

Affiché le

ID : 035-213500408-20220228-PVGR\_21022022\_2-DE

## Maison FRIN - cabinet podologue

340(D) DIAGNOSTIC IMMOBILIER 39 RUE DE MONTFORT PODOLOGUE (serv:TRAVAUX)	QUALICONSULT SECURITE	756,00 €
331(D) MISSION CONTROLE TECHNIQUE 39 RUE DE MONTFORT PODOLOGUE (serv:TRAVAUX)	QUALICONSULT	1 537,92 €
<b>Total des dépenses</b>		<b>2 293,92 €</b>



EGLISE SAINT MALO		
83-REPORT2020(D) MAITRISE OEUVRE EGLISE SAINT MALO (serv:TRAVAUX)	CABINET FOURNIGAULT	8 614,99 €
174(D) MISSION CONTROLE TECHNIQUE -RESTAURATION INTERIEURE ET EXTERIEURE EGLISE ST MALO (serv:TRAVAUX)	QUALICONSULT	5 572,80 €
81-REPORT2020(D) MAITRISE OEUVRE EGLISE SAINT MALO (serv:TRAVAUX)	PIERRE	7 786,54 €
80-REPORT2020(D) MAITRISE OEUVRE EGLISE SAINT MALO (serv:TRAVAUX)	CABINET BROCELIANDE INGENIERIE	4 791,80 €
79-REPORT2020(D) MAITRISE OEUVRE EGLISE SAINT MALO (serv:TRAVAUX)	ARCHAEB	68 126,04 €
571(D) MOCOMMU0058- MAITRISE OEUVRE EGLISE SAINT MALO PART OPC (serv:TRAVAUX)	ARCHAEB	8 154,87 €
395(D) MOCOMMU0058 - MAITRISE OEUVRE EGLISE SAINT MALO (serv:TRAVAUX)	ARCHAEB	17 563,12 €
347(D) MISSION CONTROLE TECHNIQUE+COORDINATION SPS RESTAURATION EGLISE (serv:TRAVAUX)	QUALICONSULT	21 631,20 €
<b>Total des dépenses</b>		<b>142 241,36 €</b>

Ce tableau concerne exclusivement, les reports, les missions de contrôles, et maîtrise d'œuvre pour l'église st Malo.





# Les restes à réaliser par thèmes

Envoyé en préfecture le 28/02/2022

Reçu en préfecture le 28/02/2022

Affiché le

ID : 035-213500408-20220228-PVGR\_21022022\_2-DE

## JARDIN DU PRESBYTERE – Maîtrise d'oeuvre

222(D) COMMU_2021_001 - JARDIN DU PRESBYTERE (serv:TRAVAUX)	ITINERANCES-LEA MULLER	16 580,00 €
221(D) COMMU_2021_001 - JARDIN DU PRESBYTERE (serv:TRAVAUX)	CUESTA	14 415,00 €
<b>Total des dépenses :</b>		<b>30 995,00 €</b>



## ETUDES et MO

118-REPORT2020(D) REPORT 68 ETUDE AMENAGEMENT QUARTIER DIT DU PRESBYTERE VOIR PIECES JOINTES ENG 66	AGENCE IAO SENN	360,00 €
539(D) ASSISTANCE MO OPERATION CENTRE BOURG (serv:TRAVAUX)	BABLEE VIRGINIE	14 280,00 €
502(D) MO TRAVAUX MERULES PRESBYTERE (serv:TRAVAUX)	TERROIR BATI	3 480,00 €
256(D) ETUDE ENVIRONNEMENTALE PREALABLE CENTRE BOURG	AGENCE UNIVERS	7 800,00 €
255(D) MOCOMMU064 - ETUDE PREALABLE ENVIRONNEMENTALE (serv:TRAVAUX)	AGENCE IAO SENN	19 650,00 €
<b>Total de la dépense :</b>		<b>45 570,00 €</b>

En attente des différentes facturations de l'agence IAO SENN,  
et lancement de l'assistance sur :

- la MO opération centre bourg,
- la MO concernant les futurs travaux pour éradiquer la mérule au Presbytère.



# Les restes à réaliser par thème

Envoyé en préfecture le 28/02/2022

Reçu en préfecture le 28/02/2022

Affiché le

ID : 035-213500408-20220228-PVGR\_21022022\_2-DE

## PROTECTION INCENDIE

156(D) TRAVAUX DEFENSE INCENDIE RUE DE BARENTON	SAUR France	998,39 €
501(D) TRAVAUX DEFENSE INCENDIE REMISE EN ETAT HYDRANT	SAUR France	1 623,60 €
446(D) DIVERS MATERIELS PROTECTION INCENDIE MAIRIE PANNEAUX	CHUBB	136,67 €
445(D) DIVERS MATERIELS PROTECTION INCENDIE MAIRIE ECLAIRAGE DE SECURITE	CHUBB	193,89 €
444(D) DIVERS MATERIELS PROTECTION INCENDIE SALLE POLYVALENTE ECLAIRAGE DE SECURITE	CHUBB	441,54 €
443(D) DIVERS MATERIELS PROTECTION INCENDIE SALLE POLYVALENTE EXTINCTEURS	CHUBB	159,17 €
442(D) DIVERS MATERIELS PROTECTION INCENDIE RESTAURANT MUNICIPAL EXTINCTEURS	CHUBB	150,18 €
441(D) DIVERS MATERIELS PROTECTION INCENDIE ECOLE PRIMAIRE ECLAIRAGE DE SECURITE	CHUBB	1 559,37 €
440(D) DIVERS MATERIELS PROTECTION INCENDIE ATELIERS MUNICIPaux EXTINCTEURS	CHUBB	483,25 €
439(D) DIVERS MATERIELS PROTECTION INCENDIE ATELIERS MUNICIPaux ECLAIRAGE DE SECURITE	CHUBB	408,57 €
438(D) DIVERS MATERIELS PROTECTION INCENDIE ECOLE MATERNELLE ECLAIRAGE DE SECURITE	CHUBB	808,85 €
437(D) DIVERS MATERIELS PROTECTION INCENDIE POINT LA BOITE A GRANDIR ECLAIRAGE DE SECURITE	CHUBB	341,23 €
436(D) DIVERS MATERIELS PROTECTION INCENDIE SALLE DE SPORT ECLAIRAGE DE SECURITE	CHUBB	414,36 €
435(D) DIVERS MATERIELS PROTECTION INCENDIE AGENCE POSTALE EXTINCTEUR	CHUBB	143,09 €
434(D) DIVERS MATERIELS PROTECTION INCENDIE AGENCE POSTALE ECLAIRAGE DE SECURITE	CHUBB	237,13 €
433(D) DIVERS MATERIELS PROTECTION INCENDIE MEDIATHEQUE ECLAIRAGE DE SECURITE	CHUBB	808,85 €
<b>Total de la dépense :</b>		<b>8 908,14 €</b>

Concerne les hydrants et matériel incendie des locaux de la Commune

AMENAGEMENT CIMETIERE		
121-REPORT2020(D) REPORT 559 MAITRISE OEUVRE AMENAGEMENT PAYSAGER CIMETIERE	FOLK PAYSAGES	2 310,00 €
<b>Total de la dépense :</b>		<b>2 310,00 €</b>

Cette somme concernait une mission en collaboration participative citoyenne.  
A savoir, la réalisation d'un historique du cimetière, sous la forme d'un panneau.  
Projet suspendu à cause de la pandémie.





# Les restes à réaliser par thèmes

Envoyé en préfecture le 28/02/2022

Reçu en préfecture le 28/02/2022

Affiché le

ID : 035-213500408-20220228-PVGR\_21022022\_2-DE

## COMMUNICATION

548(D) CHARTE GRAPHIQUE (serv:ADM)

HOWARD BOUCHEVEREAU (code : 4281)

500,00 €

**Total de la dépense : 500,00 €**





# Les restes à réaliser par thèmes

Envoyé en préfecture le 28/02/2022

Reçu en préfecture le 28/02/2022

Affiché le

ID : 035-213500408-20220228-PVCR\_21022022\_2-DE

## ECO PATURAGE

498(D) MATERIEL ECO PATURAGE (serv:TRAVAUX)

BD AGRI

1 912,39 €

336(D) CHEPTEL (serv:TRAVAUX)

JAN - FABRICE

200,00 €

**Total de la dépense : 2 112,39 €**





## Les restes à réaliser par thèmes

Envoyé en préfecture le 28/02/2022

Reçu en préfecture le 28/02/2022

Affiché le

ID : 035-213500408-20220228-PVGR\_21022022\_2-DE

### INSTALLATION ELECTRICITE COMPLEXE SPORTIF

505(D) TRAVAUX ELECTRICITE INSTALLATION PANNEAUX SCORE (serv:TRAVAUX)

MY ELEC

1 250,40€

504(D) TRAVAUX ELECTRICITE INSTALLATION DEFIBRILLATEUR FOOT (serv:TRAVAUX)

MY ELEC

517,20€

**Total de la dépense : 1 767,60 €**

En attente de mise en place , pour assurer plus de sécurité sur la partie « terrain de football » du complexe sportif





# Les restes à réaliser par thèmes

Envoyé en préfecture le 28/02/2022

Reçu en préfecture le 28/02/2022

Affiché le

ID : 035-213500408-20220228-PVCR\_21022022\_2-DE

TRAVAUX SUR VOIRIE		
510(D) REMPLACEMENT TAMPON FONTE RUE DE RENNES	LEMEE TP	6 884,00 €
468(D) REMPLACEMENT DU FEU ROUGE TRAFIC ET FEUX PIETON VERT	SPIE CITYNETWORKS	540,00 €
<b>Total des dépenses :</b>		<b>7 424,00 €</b>

Attente de facturation





# Les restes à réaliser par thèmes

Envoyé en préfecture le 28/02/2022

Reçu en préfecture le 28/02/2022

Affiché le

ID : 035-213500408-20220228-PVCR\_21022022\_2-DE

NOTAIRE et TAXES		
543(D) FRAIS NOTAIRE PRESBYTERE	MOINS VACHON	3 829,52 €
546(D) REVERSEMENT TAXE AMENAGEMENT 2021	CC PAYS DE MONTFORT	3 452,26€
<b>Total de la dépense :</b>		<b>7 281,78 €</b>

En attente de réception de la facturation concernant :

- le notaire pour l'acquisition du presbytère
- reversement taxe aménagement à CC PAYS DE MONTFORT





# Les restes à réaliser par thèmes

Envoyé en préfecture le 28/02/2022

Reçu en préfecture le 28/02/2022

Affiché le

ID : 035-213500408-20220228-PVGR\_21022022\_2-DE

## TELEPHONIE IP – WIFI UE

419(D) PONTS RADIOS	ENCOM	2 125,20 €
417(D) TELEPHONIE IP 3CX SERVICES TECHNIQUES - MEDIATHEQUE - RESTAURANT SCOLAIRE	ENCOM	780,00 €
<b>Total de la dépense :</b>		<b>2 905,20 €</b>





# Les restes à réaliser par thèmes

Envoyé en préfecture le 28/02/2022  
Reçu en préfecture le 28/02/2022  
Affiché le  
ID : 035-213500408-20220228-PVCR\_21022022\_2-DE

## SECURISATION ACCES LOCAUX

643(D) MISE EN PLACE SYSTEME SECURISATION ACCES SALLE POLYVALENTE ET SPORT	HORANET	734,40€
<b>Total de la dépense</b>		<b>734,40€</b>



**COMMUNE DE BRETEIL**  
**TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS**  
**SITUATION AU 01/04/2022**

Envoyé en préfecture le 28/02/2022

Reçu en préfecture le 28/02/2022

Affiché le

ID : 035-213500408-20220228-PVCR\_21022022\_2-DE

	Catégorie	Temps complet	Temps non complet	QUOTITE %	Pourvu	Non pourvu
<b>Filière administrative</b>						
Attaché territorial	A	1	0	1,00	1	0
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	0	1,00	1	0
Rédacteur principal 2ème classe	B	1	0	1,00	1	0
Rédacteur principal 2ème classe	B	1	0	1,00	1	0
Rédacteur	B	1	0	1,00	1	0
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1	0	1,00	1	0
Adjoint administratif principal de 2e classe	C	1	0	1,00	1	0
Adjoint administratif principal de 2e classe	C	1	0	1,00	1	0
Adjoint administratif	C	0	1	0,5214	1	0
<b>TOTAL</b>		<b>8</b>	<b>1</b>	<b>8,52</b>	<b>9</b>	<b>0</b>
<b>Filière technique</b>						
Technicien principal de 2ème classe	B	1	0	1,00	1	0
Technicien	B	1	0	1,00	1	0
Agent de maîtrise	C	1	0	1,00	1	0
Adjoint technique principal 1ère classe	C	0	1	0,83	1	0
Adjoint technique principal 1ère classe	C	0	1	0,91	1	0
Adjoint technique principal 2e classe	C	0	1	0,77	1	0
Adjoint technique principal 2e classe	C	0	1	0,84	1	0
Adjoint technique principal 2e classe	C	0	1	0,84	1	0
Adjoint technique principal 2e classe	C	1	0	1,00	1	0
Adjoint technique	C	0	1	0,406	1	0
Adjoint technique	C	1	0	1,00	1	0
Adjoint technique	C	1	0	1,00	1	0
Adjoint technique	C	0	1	0,79	1	0
Adjoint technique	C	0	1	0,95	1	0
Adjoint technique	C	0	1	0,66	1	0
Adjoint technique	C	0	1	0,42	1	0
Adjoint technique	C	1	0	1,00	1	0
Adjoint technique	C	1	0	1,00	0	1
<b>TOTAL</b>		<b>8</b>	<b>10</b>	<b>15,42</b>	<b>17</b>	<b>1</b>
<b>Filière médico-sociale</b>						
ATSEM principal de 2ème classe	C	0	1	0,90	1	0
ATSEM principal de 2ème classe	C	0	1	0,90	1	0
ATSEM principal de 2ème classe	C	0	1	0,90	1	0
ATSEM principal de 2ème classe	C	0	1	0,90	1	0
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>4</b>	<b>3,60</b>	<b>4</b>	<b>0</b>
<b>Filière animation</b>						
Adjoint d'animation principal de 1e classe	C	0	1	0,83	1	0
Adjoint d'animation principal de 1e classe	C	0	1	0,78	1	0
Adjoint d'animation	C	0	1	0,86	1	0
Adjoint d'animation	C	0	1	0,48	1	0
Adjoint d'animation	C	0	1	0,29	0	1
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>5</b>	<b>3,24</b>	<b>4</b>	<b>1</b>
<b>Filière culturelle</b>						
Assistant conservation du patrimoine ppal 2ème classe	B	1	0	1,00	1	0
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	1	0	1,00	1	0
Adjoint du patrimoine	C	0	1	0,51	1	0
<b>TOTAL</b>		<b>2</b>	<b>1</b>	<b>2,51</b>	<b>3</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL EFFECTIF</b>		<b>18</b>	<b>21</b>	<b>33,2874</b>	<b>37</b>	<b>2</b>

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 21 02 2022

A Breteil, le 21 02 2022

La Maire,

